

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Le 10 avril 2015, convocation du Conseil Municipal du 7 avril 2015 à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote des 4 taxes 2015**
- 2- Affectation des résultats**
- 3- Budget Primitif**

**MEMBRES DU
CONSEIL EN
EXERCICE : 11**

**MEMBRES DU
CONSEIL
PRESENTS : 10**

L'an deux mille quinze, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'Estrechure, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Bernadette Macquart.

Étaient présents : Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Hélène HILAIRE, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Thierry PAUVERT, Pierre PRADILLE, Jean SICARD, Guy TOUREILLE.

Françoise DEL BUCCHIA est nommée secrétaire de séance.

Était absent : Stéphane TROUCHE, pas de procuration.

Madame le Maire fait lecture de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose une augmentation nécessaire du taux des taxes locales dans la même proportion que l'augmentation votée en 2014.

**VOTE DES 4 TAXES
2015**

LIBELLES	TAUX 2014 en %	TAUX 2015 en %	BASES NOTIFIEES 2014 €	PRODUITS VOTES 2015 €
TAXE HABITATION	17,65	17,83	302 700	53 971
TAXE FONCIERE BATI	13,01	13,14	194 500	25 557
TAXE FONCIERE NON BATI	51,98	52,50	3 300	1 733
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,74	22,97	11 400	2 619
TOTAL				PRODUIT FISCAL ATTENDU 83 880 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les taux des 4 taxes 2015 ci-dessus exposés.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 et constatant que le compte administratif laisse apparaître **un excédent de : 227 532,48 €**

Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

**AFFECTATION DES
RESULTATS**

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté(report à nouveau créditeur)	177 191.98
Virement à la section d'investissement	25 474.74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	50 340.50
Résultat cumulé au 31/12/2014	227 532.48
A.EXCEDENT 31/12/2014	227 532.48
Affectation excédent d'investissement au R001	30 518.87
Affectation à l'excédent reporté	227 532.48
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Pas de déficit	

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation de résultats ci-dessus exposée.

Sur proposition de Madame le Maire et après l'avoir expliqué en détails, le budget primitif, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité, tel qu'il suit :

Dépenses de Fonctionnement : 444 632,48 €

Recettes de Fonctionnement : 444 632,48 €

Dépenses d'Investissement : 248 525,00 €

Recettes d'Investissement : 248 525,00 €

**BUDGET
PRIMITIF2015**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement Votés au titre du présent budget	444 632,48	217 100,00
Restes à Réaliser de l'exercice précédent	00	00
002 Résultat de fonction- nement reporté	00	227 532,48
Total de la section de fonctionnement	444 632,48	444 632,48

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	248 525,00	218 006,13
Restes à réaliser de l'exercice précédent	00	00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		30 518,87
Total de la section d'investissement	248 525,00	248 525,00

	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET	693 157,48	693 157,48

Le Maire
Bernadette MACQUART

La séance est levée à 22h.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote des 4 taxes 2015
- 2- Affectation des résultats
- 3- Budget Primitif

Questions diverses

Ont signés au registre des délibérations :

Christophe BERNARD

Françoise DEL BUCCHIA

Michel DUSSARGUES

Hélène HILAIRE

Maurice HILAIRE

Bernadette MACQUART

Thierry PAUVERT

Pierre PRADILLE

Jean SICARD

Guy TOUREILLE

Stéphane TROUCHE

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**